



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2022-664 05/09/2022</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDPFE/2022-581 du 28/07/2022 : Organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA des EPLEFPA.

Nombre d'annexes : 0

Objet : organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget de CFA et CFPPA.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
Organisations syndicales
Union nationale de l'enseignement agricole public
Inspection de l'enseignement agricole

L'objet de cette note est de présenter le rôle et l'organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA, sa composition ainsi qu'un calendrier de réunion.

1. Objectifs de la commission

La commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA a pour objectifs de :

- Partager un état des lieux et identifier collectivement les enjeux et contraintes de chacun ;
- Proposer des voies de progrès ;
- Observer l'évolution de l'activité des CFA et CFPPA et les conditions d'emploi des agents ;
- Faire remonter les situations difficiles rencontrées sur le terrain.

2. Composition de la commission

Cette commission nationale comprend 10 représentants de l'administration et 10 représentants des personnels des établissements d'enseignement agricole technique publics.

La présidence de la commission est assurée par la directrice générale de l'enseignement et de la recherche.

Au titre des représentants de l'administration :

- La directrice générale de l'enseignement et de la recherche ou son représentant ;
- Le sous-directeur des politiques de formation et d'éducation ou son représentant ;
- Le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ou son représentant ;
- Trois représentants des directeurs d'EPLEFPA ;
- Deux représentants des directeurs de CFA ;
- Deux représentants des directeurs de CFPPA.

Les représentants des directeurs d'EPLEFPA, de CFA et de CFPPA sont désignés par la DGER après consultation de l'UNEAP.

Au titre des représentants du personnel des établissements d'enseignement agricole publics, selon la répartition des sièges au CTEA :

- Six représentants Snetap-FSU ;
- Un représentant FO Enseignement agricole ;
- Un représentant Sgen-CFDT ;
- Un représentant SEA-UNSA éducation ;
- Un représentant CGT – SUD.

Les représentants des organisations syndicales sont désignés par ces dernières.

La composition tient compte de la répartition des sièges du CTEA et sera modifiée à chaque fois que nécessaire en fonction des résultats des élections professionnelles.

Pour les organisations syndicales et les représentants des équipes de direction des EPLEFPA, chaque membre titulaire de cette commission a un suppléant. Les membres de cette commission sont nommés par décision de la DGER publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

3. Articulation avec les commissions régionales de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA

Les commissions régionales de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA tiennent régulièrement informée la commission nationale des résultats des travaux conduits localement.

L'expertise que ces commissions régionales auront l'opportunité de produire avant la réunion de la commission nationale en septembre 2022 (cf. calendrier infra) sera bienvenue pour alimenter les travaux.

4. Calendrier

La décision de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche fixant la composition nominative de la commission nationale sera établie au plus tard le 15 septembre 2022.

La commission se réunira à minima 2 fois par an et autant que de besoin.

Les trois dates déjà fixées sont les :

- 04 octobre 2022
- 12 décembre 2022
- 29 mars 2023

La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL